

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Communautaire

Le lundi 8 juillet à 18h30

A la salle des fêtes de Saint-Blin

ORDRE DU JOUR

Intervention de la MSA Sud Champagne : présentation de la Charte territoriale « Avec les Familles » et de l'évènement « Fête des familles » du samedi 21 septembre

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 22 mai à Roches-Bettaincourt
2. Modification du tableau des effectifs
3. Protection sociale complémentaire : convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
4. Contrôle de sécurité des équipements incendie de la Maison de Santé de Breuvannes : régularisation de facturation
5. Attribution des marchés pour la réhabilitation des sanitaires de l'école d'Andelot-Blancheville
6. Accord-cadre à bons de commande dans le cadre des travaux de voirie : attribution du marché
7. Extension du pôle médical d'Andelot : approbation de l'avenant n°1 au lot n°1
8. Validation de l'avant-projet sommaire d'aménagement du bâtiment La Poste de Bourmont
9. Construction d'un multi-accueil petite enfance à Illoud : validation de l'avant-projet définitif actualisé
10. Territoire d'Industrie : répartition du financement du poste de chef de projet
11. Modification des tarifs des séjours été 2024
12. Fête des Familles : demande de subvention auprès de la CAF et de la MSA
- 13. Questions diverses.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Le Président,



Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

délibération :
D_2024_5_2

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente Saint Blin à SAINT BLIN, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 01 Juillet 2024

Présents : 51

Votants : 60

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Objet : Modification du
tableau des effectifs**

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHANE Didier, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame BOURG Béatrice a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LEROUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur NUFFER Jean-Philippe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KIMS Eric, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Madame MORISOT Odile

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Modification du tableau des effectifs pour le budget scolaire à compter du 1er septembre 2024 :

La préparation de la rentrée scolaire nécessite d'adapter et de modifier certains postes d'agents du scolaire afin de prendre en compte l'annualisation de certains contrats, le départ en retraite de 2 agents et des mouvements liés à la carte scolaire.

Ainsi il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs pour le budget scolaire de la manière suivante :

- Des augmentations de temps de travail pour 3 adjoints techniques territoriaux : l'un passant de 9h25 à 19h23, le second de 22h30 à 28h47, le troisième de 19h00 à 28h23
- Des créations de poste pour 2 adjoints techniques territoriaux qui vont faire l'objet d'une annualisation (fin de contrats précaires) : l'un à 4h42 et le second à 19h52
- Une augmentation de temps de travail pour un adjoint territorial d'animation passant de 12h38 à 16h55
- Quatre créations de postes d'adjoint territorial d'animation dans le cadre d'annualisations d'agents en contrats précaires : le premier à hauteur de 27h27, le second de 4h42, le troisième à hauteur de 13h51 et le dernier à hauteur de 29h55.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation au Comité social territorial du 27 juin dernier qui a rendu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs pour le budget scolaire à compter du 1er septembre 2024
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget scolaire de l'exercice
- AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/07/2024

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2024_5_3

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente Saint Blin à SAINT BLIN, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 01 Juillet 2024

Présents : 51

Votants : 60

**Objet : Protection sociale
complémentaire :
convention de participation
pour la couverture du
risque prévoyance des
agents**

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHANE Didier, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame BOURG Béatrice a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LEROUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur NUFFER Jean-Philippe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KIMS Eric, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Madame MORISOT Odile

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national, signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale, dispose que, outre la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties de prévoyance, tous les employeurs territoriaux doivent conclure un dispositif de contrat collectif à destination de leurs agents d'ici le 1er janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la Commande Publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Marne a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1er janvier 2025.

Dans cette perspective, le CDG52 s'est engagé dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de son ressort un accompagnement sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérent à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le CDG52 pilotera l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire départementale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage du ou des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Le Président informe les membres de l'assemblée que le CDG52 va lancer, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2025.

Le Président précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au CDG52 afin de mener la mise en concurrence.

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27/06/2024

Après en avoir délibéré, l'assemblée communautaire décide de :

- DONNER MANDAT au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Marne, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- DONNER MANDAT au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Marne, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.
- AUTORISER le Président à donner toute suite nécessaire à la présente délibération et à signer tout document s'y attachant

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/07/2024

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2024_5_4

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente Saint Blin à SAINT BLIN, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 01 Juillet 2024

Présents : 51

Votants : 60

**Objet : Contrôle de sécurité
des équipements incendie
de la Maison de Santé de
Breuvannes : régularisation
de facturation**

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHANE Didier, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame BOURG Béatrice a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LEROUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur NUFFER Jean-Philippe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KIMS Eric, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Madame MORISOT Odile

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Une vérification des équipements de lutte contre l'incendie a eu lieu à la maison de santé de Breuvannes-en-Bassigny récemment.

L'intervention de la société spécialisée ainsi que la mise en œuvre de plusieurs recommandations (mise en place d'extincteurs manquants et du plan d'évacuation) ont été facturées aux utilisateurs du bâtiment qui ont procédé au paiement des dites factures.

Or, ces obligations incombent au propriétaire. Aussi, afin de régulariser, il est proposé à l'assemblée de prendre en charge le coût des interventions diverses à hauteur de 977.40€ et de procéder au remboursement des frais occasionnés pour les occupants des lieux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée communautaire :

- APPROUVE le remboursement de la somme de 977,40€ à la SCM de la maison de santé de Breuvannes-en-Bassigny lié à la vérification des installations de lutte contre l'incendie et à la mise en place d'équipements
- AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'application de la présente délibération

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/07/2024

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2024_5_5

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente Saint Blin à SAINT BLIN, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 01 Juillet 2024

Présents : 51

Votants : 60

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Objet : Attribution des
marchés pour la
réhabilitation des sanitaires
de l'école d'Andelot-
Blancheville**

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHANE Didier, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame BOURG Béatrice a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LEROUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur NUFFER Jean-Philippe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KIMS Eric, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Madame MORISOT Odile

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le Président rappelle la consultation lancée le 23 mai 2024 relative au projet de réhabilitation des sanitaires de l'école d'Andelot-Blancheville, avec une date limite de réception des offres fixée au 14 juin 2024 à 12h00.

Ce marché est fractionné en 6 lots :

- LOT N°01 Démolition / gros-œuvre
- LOT N°02 Menuiseries extérieures / intérieures
- LOT N°03 Plâtrerie / peinture
- LOT N°04 Carrelage / faïence
- LOT N°05 Plomberie
- LOT N°06 Electricité

Le Président expose le rapport d'analyse des offres élaboré par la commission d'appel d'offres réunie le 27 juin 2024 à titre consultatif. Il a été proposé de réaliser les travaux et en conséquence de retenir les titulaires suivants :

- LOT N°01 Démolition / Gros-œuvre : entreprise TASSIN 52 700 Leurville pour une offre à 24 223.08€HT
- LOT N°02 Menuiseries intérieures/extérieures : entreprise MANCHIN 52 000 Chaumont pour une offre à 7 893.51€HT
- LOT N°03 Plâtrerie/ peinture : entreprise COTTART 52 700 Andelot-Blancheville pour une offre à 11 380.50€HT
- LOT N°04 Carrelage/ faïence : entreprise JOFFROY 52 210 Villiers-sur-Suize pour une offre à 9 174€HT
- LOT N°05 Plomberie : entreprise HENRY ERIC 88 350 Liffol-le-Grand pour une offre à 6 900€HT
- LOT N°06 Electricité : entreprise MARTINI 52 230 Poissons pour une offre à 4147€HT

Soit un total de 63 718.09€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE les marchés de travaux, concernant le projet de réhabilitation des sanitaires de l'école d'Andelot-Blancheville tels que proposés ci-avant
- AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention à l'ensemble des partenaires
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget annexe scolaire 2024.
- AUTORISE le Président à signer les actes d'engagement à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/07/2024



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2024_5_6

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente Saint Blin à SAINT BLIN, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 01 Juillet 2024

Présents : 51

Votants : 60

**Objet : Accord-cadre à bons
de commande dans le cadre
des travaux de voirie :
attribution du marché**

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHANE Didier, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame BOURG Béatrice a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LEROUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur NUFFER Jean-Philippe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KIMS Eric, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Madame MORISOT Odile

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'un appel d'offres relatif à un accord-cadre à bons de commandes pour les travaux de voirie sur la Communauté de Communes Meuse Rognon a été publié le 16 mai 2024. La date limite de remise des offres était fixée au 7 juin 2024 à 17h00.

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

- ✓ COLAS FRANCE ETABLISSEMENT HAUTE-MARNE, 26 Route de Neuilly 52 000 Chaumont
- ✓ SAS EIFFAGE ROUTE NORD EST ZI de la Dame Huguenotte 52000 Chaumont

Le rapport d'analyse des offres établi par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du Conseil départemental de la Haute-Marne a établi le classement ci-dessous :

Ordre de registre	Nom	Note technique (60 points)	Note prix (40 points)	Note finale	Classement
1	COLAS	58	34.85	92.85	2
2	EIFFAGE	54	40	94	1

Suite à l'analyse des offres issue de la procédure de négociation financière, la SAS EIFFAGE ROUTE NORD EST a présenté l'offre la plus avantageuse avec une note finale de 94 points sur 100.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 juin 2024, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'attribuer l'accord-cadre à bons de commandes, concernant la voirie, à la SAS EIFFAGE ROUTE NORD EST ZI de la Dame Huguenotte 52000 Chaumont.
- VALIDE la notification de l'accord-cadre pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification. L'accord-cadre est reconduit de façon tacite jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est donc de 4 ans.
- RAPPELLE que les prestations seront facturées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif en investissement
- AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre à bons de commandes.
- AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2024, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 09/07/2024

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_2024_5_7

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente Saint Blin à SAINT BLIN, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 01 Juillet 2024

Présents : 51

Votants : 60

**Objet : Extension du pôle
médical d'Andelot :
approbation de l'avenant
n°1 au lot n°1**

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHANE Didier, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame BOURG Béatrice a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LEROUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur NUFFER Jean-Philippe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KIMS Eric, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Madame MORISOT Odile

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Par délibération en date du 27 novembre 2023, le Conseil Communautaire a attribué les marchés pour l'extension du pôle médical d'Andelot-Blancheville.

Le lot N°1 « Démolition _ terrassement- gros œuvre _ réseaux- aménagements divers » a été confié à l'entreprise ROUSSELLE BTP.

Suite aux résultats de l'étude de sol intervenus après l'attribution du marché et aux intempéries du printemps dernier provoquant différents glissements de terrain, des travaux complémentaires sont nécessaires.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'avenant n°1 au lot n°1 d'un montant de + 5 158.02 € HT faisant passer le marché signé avec l'entreprise ROUSSELLE BTP à un total de 150 477.07€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la signature de l'avenant n°1 au lot n°1 passé avec l'entreprise ROUSSELLE BTP pour un montant de + 5 158.02€ HT
- INDIQUE que le montant total du lot n°1 est ajusté à 150 477.07€HT soit 180 572.48€ TTC
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2024
- AUTORISE le Président à signer cet avenant et à donner toute suite nécessaire à l'application de cette délibération

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/07/2024

Le Président,

Nicolas LACROIX





DEVIS N°02362

Date : 03/04/2024

Adresse du chantier

COMMUNAUTE DE COMMUNE

1, allée de la Grande Fontaine

52150 ILLOUD

EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE A ANDELLOT (Avenant N°1 au Lot N°1 Démolition - Terrassement - GO - Réseaux - Aménagement extérieur)

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Fondations				
1.1	Fouilles pour fondations				
	Sol Marne+argile				
	Hypothèse de fondations sous réserve de réception de l'étude de sol, l'offre sera à mettre à jour en conséquences dès sa réception.				
	Sous-total Fouilles pour fondations		1,00		
1.2	Gros-béton de propreté				
1.2.1	Réalisation d'un béton de propreté en fond de fouille.	M3	14,00	212,79	2 979,06
	Sous-total Gros-béton de propreté		1,00		2 979,06
	Sous-total Fondations		1,00		2 979,06
2	Voile en béton armé				
2.1	Fourniture et pose de précur PRECOFFRE CLASSIQUE de chez FEHR, épaisseur 30 cm, parois de 6.5 cm, compris mise en oeuvre des aciers et coulage.	M²	7,00	219,42	1 535,94
	Sous-total Voile en béton armé		1,00		1 535,94



ROUSSELLE BTP

19 RD 200 – 52000 BRETHENAY – Tél : 03 25 31 10 72 – Mail : contact@rouselle-btp.fr

SARL au capital de 10 000€ – RC 2017 B00109 Chaumont – SIRET 829 343 375 00020 – APE : 4399C – TVA intra : FR 22 829343375

Assurance : CAM BTP n°1/272393 – CS70016 67014 STRASBOURG Cedex

Banque Populaire FR76 1470 7020 0931 9219 7517 844 (IBAN) – CCBPFRPPMTZ (BIC) Crédit agricole FR76 1100 6210 5252 1493 6604 031 (IBAN) – AGRIFRPP810 (BIC)

Qualibat n°2111 « Maçonnerie et ouvrages en béton armé » (technicité courante), mention RGE

Qualibat n°3101 « Tuiles à emboîtement ou à glissement » (technicité courante), mention RGE

Qualibat n°4112 « Plâtrerie » (technicité confirmée), mention RGE

Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons :

www.medicys.fr ou 73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS

Conditions générales de vente en dernière page

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
3	Étanchéité des parois enterrées				
3.1	Fourniture et mise en oeuvre d'un complexe d'imperméabilisation, de drainage et de protection type ALVEODRAIN P5.	M²	7,00	38,03	266,21
	Sous-total Étanchéité des parois enterrées		1,00		266,21
4	Enduits de façades				
4.1	Sur murs de soutènement créé				
4.1.1	Réalisation de protection, réalisation d'un gobetis d'accroche, puis réalisation d'un enduit type MONOREX GF, colori selon nuancier du fournisseur et prescriptions de l'ABF.	M²	7,00	53,83	376,81
	Sous-total Sur murs de soutènement créé		1,00		376,81
	Sous-total Enduits de façades		1,00		376,81

Total H.T.	5 158,02
Total T.V.A. 20,00 %	1 031,60
Total T.T.C.	6 189,62
Net à payer (Euro)	6 189,62

Validité de l'offre: 1 mois à compter de la date du devis.

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre.

Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur les prix.

Si vous acceptez ce devis, veuillez nous retourner un exemplaire signé, nous pourrions alors planifier vos travaux.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Un acompte de 30% est demandé à la signature du devis et avant tout début d'exécution des travaux.

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.

Taux de pénalité de retard : 0 %.

A : le : / /

Devis N° 02362 du : / /

Mode de Règlement :

Lu et approuvé, Bon pour accord :

SARL ROUSSELLE BTP :

Signature Client :



ROUSSELLE BTP

19 RD 200 – 52000 BRETHENAY – Tél : 03 25 31 10 72 – Mail : contact@rousselle-btp.fr

SARL au capital de 10 000€ – RC 2017 B00109 Chaumont – SIRET 829 343 375 00020 – APE : 4399C – TVA intra : FR 22 829343375

Assurance : CAM BTP n°1/272393 – CS70016 67014 STRASBOURG Cedex

Banque Populaire FR76 1470 7020 0931 9219 7517 844 (IBAN) – CCBPFRPPMTZ (BIC) Crédit agricole FR76 1100 6210 5252 1493 6604 031 (IBAN) – AGRIFRPP810 (BIC)

Qualibat n°2111 « Maçonnerie et ouvrages en béton armé » (technicité courante), mention RGE

Qualibat n°3101 « Tuiles à emboîtement ou à glissement » (technicité courante), mention RGE

Qualibat n°4112 « Plâtrerie » (technicité confirmée), mention RGE

Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons :

www.medicys.fr ou 73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS

Conditions générales de vente en dernière page



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2024_5_8

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente Saint Blin à SAINT BLIN, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 01 Juillet 2024

Présents : 51

Votants : 60

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Objet : Validation de l'avant-
projet sommaire
d'aménagement du
bâtiment La Poste de
Bourmont**

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHANE Didier, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame BOURG Béatrice a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LEROUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur NUFFER Jean-Philippe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KIMS Eric, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Madame MORISOT Odile

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Par délibération en date du 18 mars 2024, le Conseil Communautaire a confié la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment La Poste de Bourmont à la société H2M Ingénierie.

Le projet d'aménagement prévoit la création d'espaces en vue d'accueillir les services de soins infirmiers à domicile, actuellement occupants de la maison de santé de Bourmont. Il est rappelé que les locaux libérés par le SSIAD au sein de la maison de santé permettront d'accueillir les 2 kinésithérapeutes actuellement logés à l'EHPAD les Myosotis de Bourmont.

Les travaux prévus au sein du bâtiment La Poste prévoient : l'isolation complète du bâtiment, la création d'ouvertures et reprise de l'ensemble des menuiseries extérieures, la mise en place d'un système de chauffage indépendant, les raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité, la création de 4 bureaux, 1 salle de réunion, 1 salle de repos, 1 buanderie, 2 vestiaires, 1 réserve médicale, des sanitaires, 1 local technique et 1 salle d'archives. Les locaux respecteront les normes PMR.

L'avant-projet sommaire établi par le maître d'œuvre prévoit une décomposition du marché en 9 lots pour un montant total de travaux estimé à 178 300€ HT. Des demandes de subvention seront établies auprès du Conseil départemental de la Haute-Marne, de la Région Grand Est de l'État et du dispositif Climaxion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-projet sommaire pour l'aménagement du bâtiment La Poste de Bourmont pour un montant total de travaux établi à 178 300€HT.
- AUTORISE le Président à déposer les demandes de subvention auprès de l'ensemble des partenaires
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe La Poste 2024
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce projet et à donner toute suite nécessaire à l'application de cette délibération

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/07/2024

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2024_5_9

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente Saint Blin à SAINT BLIN, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 01 Juillet 2024

Présents : 51

Votants : 60

**Objet : Construction d'un
multi-accueil petite enfance
à Illoud : validation de
l'avant-projet définitif
actualisé**

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHANE Didier, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame BOURG Béatrice a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LEROUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur NUFFER Jean-Philippe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KIMS Eric, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Madame MORISOT Odile

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 13 mars 2023, le Conseil Communautaire avait validé l'avant-projet définitif concernant la construction d'une structure petite enfance (crèche) à Illoud. Le coût de l'ensemble des travaux, prestations intellectuelles inclus, était alors estimé à 839 329€ HT par la société H2m, cabinet de maîtrise d'œuvre retenu pour ce projet.

Or, des études de sol approfondies liées à l'utilisation passée du terrain ainsi qu'une étude de pollution liée à la présence de l'entreprise Bongrain-Gérard à proximité du site ont dû être réalisées dans le courant de l'année 2023.

Afin de prendre en compte les résultats de ces différentes études, un nouvel avant-projet définitif dont le coût a été actualisé est proposé à l'assemblée communautaire. Les travaux complémentaires, issus des études de sol et de pollution, prévoient notamment le renforcement du sol par la mise en place d'inclusions rigides sous les fondations et sous les dallages du bâtiment. Le lot 1 « terrassement, réseaux, aménagements extérieurs et assainissement » a également été revu à la hausse au vu des résultats des études de sol.

Ainsi, l'avant-projet définitif actualisé pour la création d'une crèche à Illoud est établi ainsi :

- ✓ Un montant de travaux de 901 000€ HT répartis en 10 lots
- ✓ Des prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre pour un montant de 62 169€ HT
- ✓ Des missions SPS et Contrôle Technique estimés à 2 100€ et 4800€ soit 6 900€HT
- ✓ Des études de sol et de pollution pour un montant total de 8 337€HT

Le montant total du projet sur APD actualisé est donc estimé à 978 406€HT.

Différents dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de nos partenaires : la Région Grand Est, le Conseil départemental de la Haute-Marne et la CAF de la Haute-Marne ont d'ores et déjà accordés leur financement qui représente 60,4% du projet. Un dossier DETR déposé en 2023 et reconduit en 2024 est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat à hauteur de 8,6% du coût actualisé du projet.

Afin de compléter le plan de financement, un dossier de subvention sera déposé dans les prochains jours auprès de la MSA Sud Champagne pour un financement à hauteur de 10% du coût du projet actualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- APPROUVE l'avant-projet définitif actualisé présenté par le cabinet de maîtrise d'œuvre H2M et décrit ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à lancer la consultation des entreprises
- DIT que les crédits seront inscrits au budget petite enfance 2024
- AUTORISE le Président à déposer des demandes de subvention complémentaires auprès des partenaires identifiés
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce projet et à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2024, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 09/07/2024

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2024_5_10

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente Saint Blin à SAINT BLIN, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 01 Juillet 2024

Présents : 51

Votants : 60

**Objet : Territoire d'Industrie
: répartition du financement
du poste de chef de projet**

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHANE Didier, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame BOURG Béatrice a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LEROUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur NUFFER Jean-Philippe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KIMS Eric, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Madame MORISOT Odile

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Par courrier en date du 20 septembre dernier, le Président de la Communauté de Communes Meuse Rognon a manifesté son intérêt pour intégrer notre intercommunalité dans la candidature « Territoire d'industrie Sud Haute-Marne » phase 2, aux côtés de l'Agglomération de Chaumont et des Communautés de Communes du Grand Langres, des Savoir-Faire, des Trois Forêts et d'Auberive Vingeanne Montsaugonnais.

Ce programme vise à renforcer les filières industrielles sur les thématiques de la transition écologique et énergétique, la création d'écosystèmes innovants, le renforcement des compétences pour lever les freins au recrutement et la mobilisation d'un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels et collectivités.

La labellisation « Territoire d'Industrie Sud Haute-Marne » obtenue le 9 novembre dernier permettra aux territoires de bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie spécifique, avec notamment la mise à disposition d'un chef de projet, de ressources d'ingénierie externe, et des aides à l'investissement, permettant ainsi la réalisation réussie des projets identifiés.

Pour mener à bien ce projet et assurer la coordination du plan d'actions retenu, les six EPCI composant le Territoire d'Industrie Sud Haute-Marne ont décidé de confier le portage du poste de chargé de mission de cette démarche à l'Agence de développement économique Business Sud Champagne.

Il est ainsi nécessaire d'établir une convention avec Business Sud Champagne relative à la contribution financière de la CCMR pour la mission ponctuelle du poste de chef de projet Territoire d'Industrie. La clé de répartition entre les EPCI est établie suivant la population de chaque territoire, étant entendu que l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) prend en charge 40 000€ par an du coût salarial chargé.

Pour la CCMR, le montant de la contribution annuelle pour le poste de chef de projet est fixé à 2 951€ jusqu'en 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- APPROUVE les termes de la convention relative à la contribution financière pour la mission ponctuelle du poste de chef de projet Territoire d'Industrie établie avec Business Sud Champagne
- FIXE la contribution de la CCMR au poste de chef de projet à 2 951€ annuel entre 2024 et 2027.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget général de chaque année
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2024, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 09/07/2024

Le Président,

Nicolas LACROIX





CONVENTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION FINANCIERE POUR LA MISSION PONCTUELLE DU POSTE DE CHEF DE PROJET TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Entre, d'une part,

La Communauté de Communes Meuse Rognon, ayant son siège 1 Allée de la Grande Fontaine 52 150 ILLOUD, représenté par Monsieur Nicolas LACROIX, son Président en exercice, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil communautaire de Meuse Rognon en date du 08 juillet 2024,

Désignée ci-après « **la CCMR** »

et, d'autre part,

Le GIP Business Sud Champagne, sise 12 rue Bégand à 10000 TROYES, représentée par Jean-Marc Guillemet, son Président en exercice, dûment habilité à cet effet,

Désignée ci-après « **L'Agence** »

VU la convention constitutive du GIP « Business Sud Champagne » du 10 septembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/588 en date du 31 octobre 2018 portant approbation de la convention constitutive du GIP « Business Sud Champagne » par la Préfecture de la Région Grand Est ;

VU la délibération 2020-64 de la Communauté de Communes Meuse Rognon portant sur l'adhésion de la CCMR à l'agence « Business Sud Champagne »

VU l'avenant n°1 à la convention constitutive initiale du GIP « Business Sud Champagne » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021/35 en date du 12 février 2021 portant, approbation de la convention constitutive du GIP « Business Sud Champagne » modifiée, par la Préfecture de la Région Grand Est ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Meuse Rognon n°..... en date du 8 juillet 2024, décidant l'octroi d'une contribution financière pour la mission spécifique et ponctuelle du poste de chef de projet territoire d'industrie d'un

montant de 2 951€ par an à l'agence Business Sud Champagne sur la période 2024-2027.

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Les territoires de l'Agglomération de Chaumont et des Communautés de Communes du Grand Langres, des Trois Forêts, des Savoir-Faire, Meuse Rognon et Auberive-Vingeanne-Montsaugéonnais ont été officiellement retenus dans le cadre de la phase 2 (2023-2027) du programme « Territoires d'Industrie ».

Ce programme vise à renforcer les filières industrielles sur les thématiques de la transition écologique et énergétique, la création d'écosystèmes innovants, le renforcement des compétences pour lever les freins au recrutement et la mobilisation d'un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels et collectivités.

La labellisation « Territoire d'Industrie Sud Haute-Marne » obtenue le 9 novembre dernier permettra aux territoires de bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie spécifique, avec notamment la mise à disposition d'un chef de projet, de ressources d'ingénierie externe, et des aides à l'investissement, permettant ainsi la réalisation réussie des projets identifiés.

Pour mener à bien ce projet et assurer la coordination du plan d'actions retenu, les six EPCI composant le Territoire d'Industrie Sud Haute-Marne ont décidé de confier le portage du poste de chargé de mission de cette démarche à l'Agence de développement économique Business Sud Champagne.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT ENTRE LES PARTIES :

Article 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'attribution de la contribution financière de la Communauté de Communes Meuse Rognon au GIP Business Sud Champagne, pour la mission spécifique et ponctuelle du poste de « Chef de projet Territoires d'Industrie », conformément à l'article 11.2 de l'avenant 1 à la convention constitutive du GIP Business Sud Champagne.

Article 2 : ENGAGEMENTS DE L'AGENCE BUSINESS SUD CHAMPAGNE

L'Agence Business Sud Champagne s'engage à recruter un chef de projet Territoires d'Industrie. Le contrat proposé sera un CDI dont les missions spécifiques sont liées à la phase II du projet Territoire d'Industrie qui couvre la période 2023-2027.

Un suivi régulier et un reporting précis sera proposé aux pilotes de chaque projet identifié au plan d'actions retenu dans le cadre de la démarche ainsi qu'aux EPCI composant le territoire d'industrie.

Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

La Communauté de Communes Meuse Rognon s'engage à verser à l'Agence Business Sud Champagne une contribution d'un montant de 2 951 € par an sur la période 2024-2027 correspondant à la phase 2 du projet Territoire d'industrie, et ce au titre du recrutement par l'Agence du chef de projet Territoires d'Industrie.

Cette contribution est calculée suivant une clé de répartition définie selon la population des EPCI qui participeront au financement de ce recrutement, telle qu'annexée à la convention (cf annexe 1).

Article 4 : MODALITES FINANCIERES ET PIECES A FOURNIR

Le paiement de la première contribution, soit pour l'année 2024, interviendra en un versement unique par mandat administratif sur présentation du contrat de travail et d'un courrier confirmant le recrutement du candidat retenu. Ces pièces devront être transmises au plus tard le 15 novembre 2024.

Les dépenses nécessaires seront imputées sur les crédits annuels du budget communautaire votés au titre de la compétence Développement Economique et créditées au compte de l'Agence Business Sud Champagne.

Le versement des contributions 2025 à 2027 interviendront au cours du 1^{er} trimestre de l'année considérée.

Article 5 : MODIFICATION DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

Toute modification aux présentes, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 6 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contestation sur les conditions d'exécution de la présente convention et à défaut d'accord amiable entre les parties signataires, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

Article 7 : RESILIATION - CADUCITE

La présente convention pourra être résiliée en cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties, après mise en demeure de s'y conformer, sous un délai qui ne pourra être inférieur à un mois, délivrée par l'autre des parties et restée infructueuse.

La résiliation prendra alors effet à la date de réception de cette mise en demeure par la partie défaillante, qui en supportera toutes les conséquences pécuniaires, sans préjudice de l'engagement de sa responsabilité par l'autre partie.

Dans l'hypothèse d'une absence partielle ou totale de réalisation de l'action déterminée à l'article 2, la Communauté de Communes Meuse Rognon pourra exiger une restitution partielle ou en totalité de la contribution versée.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet au jour de sa notification par la Communauté de Communes Meuse Rognon au GIP Business Sud Champagne et prendra fin, sauf résiliation anticipée ou caducité telles que prévues à l'article 7 ci-dessus, au 31 décembre 2027, date de la fin de la phase 2 du projet Territoire d'Industrie.

Fait à ILLOUD, le

**Pour la CC Meuse Rognon
Le Président**

**Pour le GIP Business Sud Champagne
Le Président**

Nicolas LACROIX

Jean-Marc GUILLEMET

Annexe 1 – contribution financière des EPCI au recrutement par l'Agence Business Sud Champagne du poste Territoires d'Industrie

Coût salarial chargé par an: 69 508€

Prise en charge par l'ANCT : 40 000€/an

Reste à charge pour les EPCI : **29 508€** par an

	CA Chaumont	CC du grand Langres	CC des Savoir Faire	CC Des 3 Forêts	CC Meuse Rognon	CCAVM	Total
Population (en 2020)	44 205	20 773	15 130	7 440	10 638	8 178	106 364
% de population	0,416	0,195	0,142	0,07	0,1	0,077	
Participation annuelle au prorata de la population	12 275	5 754	4 190	2 066	2 951	2 272	29 508

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2024_5_11

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente Saint Blin à SAINT BLIN, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 01 Juillet 2024

Présents : 51

Votants : 60

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

**Objet : Modification des
tarifs des séjours été 2024**

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHANE Didier, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame BOURG Béatrice a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LEROUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur NUFFER Jean-Philippe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KIMS Eric, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Madame MORISOT Odile

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Dans le cadre des activités autour des accueils de loisirs mis en place au sein de la CCMR, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 22 mai 2024, a validé l'organisation des séjours été à destination des jeunes de 7 à 17 ans.

Des tarifs aux familles ont été adoptés lors de cette même séance, dans l'attente de l'attribution éventuelle de subventions de la part de nos partenaires.

Suite à l'obtention d'une subvention de la part du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du dispositif « Colos apprenantes », il est proposé à l'assemblée d'approuver la convention de partenariat proposé par l'Etat et d'appliquer de nouveaux tarifs aux familles en prenant en compte cette subvention, selon la répartition ci-après :

SÉJOUR VILLEGUSIEN

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS A LA SEMAINE au 22 mai 2024	NOUVEAUX TARIFS
< 800	100 €	20 €
800 à 1 000	160 €	40 €
> 1 000	200 €	60 €
Non CAF, MSA et hors CCMR	300 €	180 €

SÉJOUR BELLECIN

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS A LA SEMAINE au 22 mai 2024	NOUVEAUX TARIFS
< 800	180 €	30 €
800 à 1 000	220 €	50 €
> 1 000	250 €	70 €
Non CAF, MSA et hors CCMR	400 €	200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de partenariat « Prescripteurs » dans le cadre des « Colos Apprenantes 2024 » proposée par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- DÉCIDE de modifier les tarifs des séjours été à Bellecin et au lac de Villegusien afin de prendre en compte la subvention « Colos Apprenantes » obtenue ;
- AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/07/2024

Le Président,

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

délibération :
D_2024_5_12

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente Saint Blin à SAINT BLIN, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 01 Juillet 2024

Présents : 51

Votants : 60

Objet : Fête des Familles :
demande de subvention
auprès de la CAF et de la
MSA

Titulaires : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MARIE Edouard, Madame MONGIN Françoise, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur PETIT Didier, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc, Monsieur GUILLERMO Sébastien

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHANE Didier, Monsieur CONSTANT Jean Claude, Monsieur NORIS Guy

Pouvoirs :

Madame BOURG Béatrice a donné pouvoir à Madame LADIER Gisèle
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur FONTAINE Romuald a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur LEROUX Philippe a donné pouvoir à Monsieur NUFFER Jean-Philippe
Monsieur LUISIN Bernard a donné pouvoir à Madame JOFFROY Marie-France
Monsieur MOCQUET Thierry a donné pouvoir à Monsieur LIMAUX Christophe
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric
Monsieur THEVENIN Jean-Christian a donné pouvoir à Monsieur THOMAS Francis

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BOURG Béatrice, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KIMS Eric, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Madame LERAT Marion, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Madame MORISOT Odile

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT



Dans le cadre de la Charte territoriale « Avec les Familles » mise en place sur le territoire Meuse Rognon, un évènement aura lieu le samedi 21 septembre prochain à Saint-Blin afin de fédérer l'ensemble des familles du territoire autour du dispositif.

Le programme de la journée est conçu autour d'ateliers créatifs, manuels, sportifs, de loisirs organisés par des partenaires publics (Conseil départemental, CAF, pompiers), des prestataires privés (concert, théâtre, médiation animale, maquillage...) et des associations (Les Francas, l'ADMR, l'UFOLEP, la Ligue de l'Enseignement ou Familles rurales).

L'objectif de cet évènement est de pouvoir recueillir les attentes des familles sur les actions à mettre en place sur le territoire Meuse Rognon, les associer au dispositif de charte et leur donner des outils pour les accompagner dans leurs fonctions de parents.

Aussi, afin de mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter la CAF de la Haute-Marne pour financer la manifestation à hauteur de 40 % grâce au dépôt d'un dossier REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) ainsi que la MSA Sud Champagne pour un financement à 40% dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural.

Le coût du projet est établi à 3 800€. La participation de la CCMR à hauteur de 20% s'établirait à 760€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de Fête des Familles dans le cadre de la Charte territoriale « Avec les Familles » mise en place en collaboration avec la MSA Sud Champagne
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de nos partenaires, la CAF de la Haute-Marne et la MSA Sud Champagne
- AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 60 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/07/2024

Le Président,

Nicolas LACROIX

